

DOSSIER DE PRESSE



VERS LA MÉTROPOLE APAISÉE

Une métropole apaisée

Une ambition partagée

Paroles d'élus

Villes et Villages à 30 km/h

Réinventer l'espace public



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



© Crédit photo : Ville de Grenoble

« des espaces
publics plus
agréables
à vivre »

La Métropole apaisée

« La Métropole apaisée » est une initiative métropolitaine dans laquelle s'engage aujourd'hui une large majorité des communes du territoire. En croisant différentes approches dont celle des « villes et villages 30 km/h » et en réinventant l'identité et les usages des espaces publics, elle s'attache à les rendre plus agréables à vivre pour les riverains, plus conviviaux pour les visiteurs, mieux adaptés aux enfants et aux personnes âgées et, de manière générale, plus sûrs pour l'ensemble des usagers et notamment les piétons.

Au-delà de l'aspect réglementaire avec la généralisation de la vitesse à 30 km/h qui se déploiera sur les communes volontaires, la Métropole souhaite revoir la conception des espaces publics et programmer la mise en œuvre progressive d'aménagements adaptés au cours des années à venir en améliorant le cadre de vie : sécurisation, aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, végétalisation, création de zones de rencontre, piétonisation...

LES DÉPLACEMENTS DANS L'AGGLOMÉRATION AUJOURD'HUI

4 % EN VÉLO	3 % MOYENNE NATIONALE
17 % TRANSPORTS EN COMMUN	8 %
30 % À PIED	22 %
48 % EN VOITURE PARTICULIÈRE	65 %

Source EMD, enquête ménages-déplacements 2010



LES COMMUNES ENGAGÉES DANS
LA DÉMARCHE MÉTROPOLITAINE APAISÉE

Bresson
Brié-et-Angonnes
Champ-sur-Drac
Champagnier
Claix
Corenc
Domène
Échirolles
Eybens
Fontaine
Fontanil-Cornillon (Le)
Gières
Grenoble
Le Gua
Herbeys
Jarrie
Miribel-Lanchâtre
Montchaboud
Morianette
Notre-dame-de-Commiers
Noyarey
Poisat
Pont-de-Claix (Le)
Proveysieux
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne
Saint-Égrève
Saint-Georges-de-Commiers
Saint-Martin-d'Hères
Saint-Martin-le-Vinoux
Saint-Pierre-de-Mésage
Sappey-en-Chartreuse (Le)
Sassenage
Séchilienne
Seyssinet-Pariset
Seyssins
Tronche (La)
Vercors-Allières-et-Risset
Vaulnaveys-le-Bas
Vaulnaveys-le-Haut
Venon
Veuvey-Voroize
Vif
Vizille

« L'ampleur de cette dynamique comme le fait qu'elle transcende largement les différentes sensibilités politiques illustre ce que signifie «faire Métropole», une nouvelle manière de penser l'intercommunalité en tant que collectif au sein duquel l'institution métropolitaine et l'institution communale travaillent main dans la main, au service du territoire et de ses habitants. »

Christophe FERRARI,
Président de Grenoble-Alpes Métropole

« Aujourd'hui, la vitesse moyenne de circulation est de 19 km/h en ville. Réussir la Métropole apaisée, c'est permettre à chacun de trouver sa juste place. Cela va améliorer et simplifier le quotidien de tous, notamment des plus fragiles. Aux abords des écoles ou pour les personnes âgées, la voiture ne sera enfin plus une inquiétude. »

Yann MONGABURU,
Vice-Président de Grenoble-Alpes Métropole
en charge des déplacements

Une ambition partagée

Avec plus d'une quarantaine de communes ayant, à ce jour, confirmé leur engagement dans cette démarche, la Métropole apaisée est d'abord et avant tout une ambition partagée. En effet, indépendamment des situations en matière de pouvoir de police spéciale de la circulation, parfois transféré au Président de la Métropole, parfois conservé par les Maires, la Métropole a souhaité qu'une telle démarche ne soit en aucun cas imposée mais se fonde sur les volontés communales, intervenant en tant qu'animateur d'une dynamique métropolitaine inédite par son ampleur.

Paroles d'élus

■ **Françoise CLOTEAU,**
Maire de Champagnier

« Le cœur du village est passé en zone 30 depuis 2006. Nous avons de bons retours mais il faut aller plus loin. Les automobilistes ne respectent pas toujours la limitation de vitesse. Avec la mise en place de radars pédagogiques, on constate que la vitesse est à plus de 50 km/h. Notre démarche de sensibilisation et de prévention doit être renforcée. Rejoindre la démarche « Métropole apaisée » va nous permettre de bénéficier d'une plus large expertise en matière de signalétique et de communication par exemple. Je reste confiante, avec l'équipe municipale et les habitants, nous allons redessiner un nouveau cœur de village, un lieu où il fait bon vivre ».

■ **Michel GAUTHIER,**
1^{er} adjoint au maire de Miribel-Lanchâtre

« Afin de préserver la sécurité des enfants notamment, le centre du village est en «zone 30». Depuis 3 ans, nous avons décidé de fermer la circulation aux heures d'entrée et de sortie d'école. L'école située dans la rue principale, accueille 84 enfants, ses abords devenaient rapidement saturés dès le matin. Énervement, tension et risque d'accident rythmaient notre quotidien. Aujourd'hui, notre village a retrouvé sa quiétude : les parents accompagnent les enfants à pied en ayant garé leur voiture au préalable. C'est une belle réussite. Actuellement, nous travaillons sur une signalétique au sol plus lisible, des aménagements routiers qui vont permettre de réduire la vitesse sur les autres axes de la commune. »

■ **Michel Octru,**
Maire de Claix

« La démarche me plaît, je la trouve intéressante mais je m'interroge quant à son application. Ma commune est en zone 30 depuis un an et demi. On peut noter une certaine amélioration en terme de comportement, les automobilistes roulent plus calmement. Mais il ne faut pas relâcher notre action, j'ai besoin des forces de l'ordre pour m'épauler. La gendarmerie réalise régulièrement des contrôles de vitesse et la police municipale est présente chaque jour pour gérer la circulation aux abords des écoles. Sans ces appuis indispensables, l'application de la limitation à 30 km/h ne pourrait être effective ».

■ **Jean-Claude Bizec,**
Maire de Vizille

« À Vizille on va bientôt rouler à 30 km/h. Il y a deux raisons à cela : la commune fait face à une augmentation du trafic en centre-ville, notamment des poids-lourds, ainsi qu'à un problème récurrent de vitesse. Même s'il y a des dos-d'âne, ce n'est pas suffisant. Les voitures arrivent trop vite sur les entrées de Vizille notamment le matin et le soir. Il nous faut sensibiliser, aménager et poursuivre nos efforts. »

Paroles d'élus

■ Jean-Yves Poirier

Maire du Fontanil-Cornillon

« Depuis des années, la commune du Fontanil réfléchit à son avenir en matière de logement, d'équipements publics, de transports, de sécurité et de qualité de vie. Avec 749 nouveaux logements, la population est en pleine essor. Les équipements publics ont été repensés : création de crèches, pôle médical. Parallèlement, et suite à la mise en service du Tram, un référendum a été lancé. Les habitants ont acté la piétonisation du centre de la commune. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase réalisation, on roule à 30 km/h, des places de parking sont mises en place, des stationnements, on repense les équipements publics et on redynamise le commerce de proximité. Notre démarche, véritable élément structurant, s'inscrit parfaitement dans l'initiative Métropole apaisée. »

■ Francie Mégevand

Maire d'Eybens

« Depuis un an et demi, la Ville d'Eybens a mis en place, en collaboration avec la Métropole et en concertation avec les habitants, plusieurs actions en faveur d'une meilleure cohabitation des différents usagers de la chaussée :

- La création d'une première zone de rencontre dans le quartier du Bourg.
- Des aménagements pour sécuriser la circulation des piétons et des vélos (création de bandes cyclables, de passages piétons sécurisés, de Zones 30, de chicanes, agrandissement des trottoirs...) Le travail se poursuit, notamment avec le collectif d'habitants « Cyclistes et piétons eybinois » pour

rendre l'espace public plus sûr et mieux partagé et ainsi oeuvrer à faire évoluer les comportements et favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs. »

■ Jacques Nivon

Maire Champ-sur-Drac

« Notre zone de rencontre est située au carrefour d'équipements publics (la Mairie, notre salle des fêtes), des commerces (boulangerie, café restaurant) et notre poumon vert : la chênaie: le tout constituant un cœur de vie extraordinaire au milieu de notre Commune.

Notre devoir était de préserver cet espace et d'améliorer encore les échanges en protégeant la sécurité de tous et notamment des plus vulnérables : les piétons.

Dans la totalité de cet espace, la vitesse a été limitée à 20 km/h et un plateau traversant a été réalisé pour mettre à niveau l'ensemble des usagers de la route : voiture, piéton et cycles.

C'est une zone où les piétons bénéficient de la priorité sur tous les autres véhicules.

Les conflits se gèrent donc non par un rapport de force mais par une relation de convivialité au bénéfice des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Il s'agit bien là d'un partage de la voirie où règne le principe de prudence du plus fort (la voiture) par rapport au plus faible (le piéton)

Gageons que notre nouvel espace public à la vitesse apaisée permettra tout naturellement à notre vie locale de se développer et de renforcer les liens entre notre population. »

**Cette démarche
améliore la
cohabitation
entre les
automobilistes
et les usagers les
plus vulnérables,
notamment
piétons et
cycles.**

« Villes et villages à 30 km/h »

Parmi les multiples dimensions que recouvre une telle démarche, « villes et villages à 30 km/h » représente une avancée réelle. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, permet désormais de généraliser une limitation de vitesse à 30 km/h, à l'exception de quelques axes demeurant à 50 km/h.

Apaiser la circulation, c'est permettre à chacun de prendre sa juste place, de réduire la pollution tout en augmentant la fluidité et la sécurité du trafic. Aujourd'hui, les limitations de vitesse en ville sont trop complexes : harmoniser et simplifier la règle, c'est permettre à chacun de mieux la respecter.

Au-delà de la circulation, « Villes et Villages à 30 km/h », c'est aussi une opportunité pour réaménager les espaces publics au cours des années à venir : sécurisation, aménagements en faveur des enfants et des personnes âgées, amélioration du cadre de vie, végétalisation, création de zones de rencontres, piétonisation...

POURQUOI 30 KM/H ?

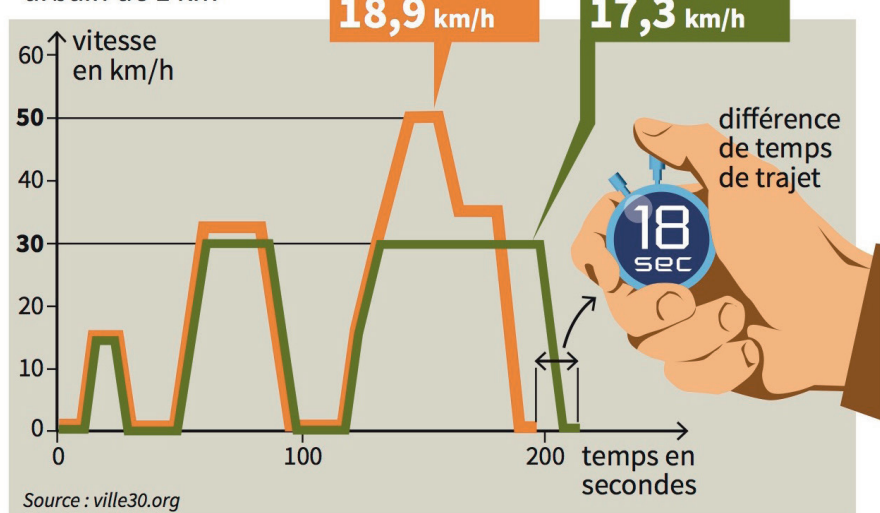
TROIS BONNES RAISONS

Cette vitesse généralisée a de nombreuses vertus par rapport à celle de 50 km/h :

- 1- La distance pour s'arrêter diminue de moitié. Elle est de 13,3 m à 30 km/h contre 27,7 m à 50 km/h⁽¹⁾
- 2- En cas de choc avec un véhicule à 30 km/h, le risque de décès est divisé par 9 par rapport à un choc à 50 km/h. À 30 km/h, un véhicule est moins menaçant pour les personnes fragiles (enfants, personnes âgées...)
- 3- Feux, carrefours, circulation difficile, bouchons, accélération et freinage... Un véhicule atteint rarement les 50 km/h en ville. Ces quelques pointes de vitesse augmentent la consommation, le bruit de fond et la pollution de l'air pour finalement très peu d'effets sur la vitesse moyenne (30 km/h selon l'Ademe lorsque la circulation est fluide) et les temps de parcours.

(1) Source IBSR

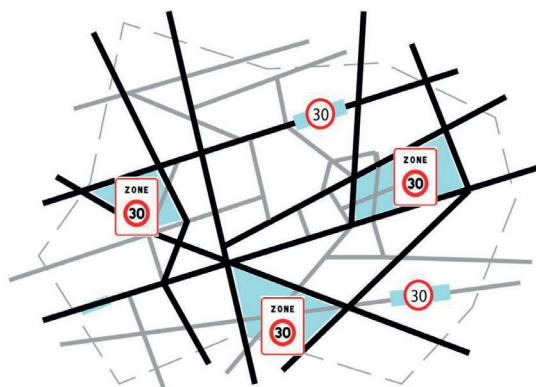
Profils de vitesses théoriques pour un trajet urbain de 1 km



© Crédit illustration : Gre. mag / Philippe Mouche

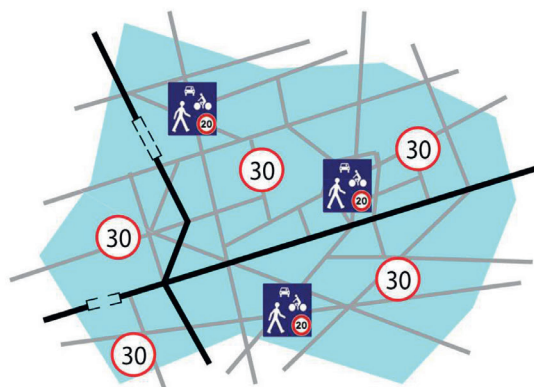
Un schéma plus lisible et plus logique

Aujourd'hui



- Rue limitée à 50 km/h
- Zone 30 ou section limitée à 30 km/h

Demain



- Rue limitée à 50 km/h
- Ville à 30 ou en zone de rencontre

© Crédit illustration : Métro



© Crédit photo : Christian Pedrotti et Fabien Louis / Terra Publica

**Conforter
les lieux de vie,
revitaliser
le commerce,
de ville,
harmoniser
les modes de
déplacements**

Réinventer l'espace public

L'objectif est de conforter les lieux de vie tels que les centres-bourgs, revitaliser le commerce de proximité ou encore favoriser les modes de déplacement complémentaires à la voiture individuelle, en veillant notamment à améliorer l'attractivité du réseau de transport en commun.

Le premier groupe de communes volontaires débutera la mise en oeuvre en janvier 2016, elle s'échelonnnera dans les communes d'ici l'été 2016.

Dans ce cadre, les communes sont invitées à proposer à la Métropole des opérations qui participent à l'apaisement des circulations et au partage de l'espace public entre tous les modes de déplacement.



La boîte à idée : un outil au service des habitants

La boîte à idées

Les projets d'aménagement urbains seront développés par les services des communes et de la Métropole, mais aussi avec la contribution des habitants qui le souhaitent. La Métropole met ainsi à disposition des citoyens une boîte à idées en ligne : lametro.fr/marueapaisée

Grenoble-Alpes Métropole lance une boîte à idées « ma rue apaisée » qui permettra à tous les citoyens de proposer une idée, un projet s'inscrivant dans cette démarche d'apaisement et contribuera à faire naître des initiatives originales et inédites. Les idées pourront porter sur une place, un carrefour, une rue, un quartier, des abords d'école, de maisons de retraite.

Concrètement vos idées pourront porter sur :

- des projets dits « démontables/amovibles »

Piétonisation d'une rue à certaines heures de la journée, de la semaine

- du mobilier d'agrément

Mise en place de mobilier d'assise avec des hauteurs différentes, favorisant des usages intergénérationnels

- des aménagements

Reconfiguration d'une place, d'une rue, des abords d'une école, d'une maison de retraite

- des actions de sensibilisation : vélo parade, mise en place de pédibus...

Les idées, les projets devront autant que possible rassembler différents usagers (résidents, commerçants, scolaires...)